

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir,  
4 — 13 — — express.  
7 — 22 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — omnibus.  
4 — 44 — — soir,  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

**Chronique Politique.**

Quelques journaux assurent que M. Devienne a l'intention de poursuivre l'ancien ministre intermédiaire de la justice à Paris, M. Emmanuel Arago.

Il ne faut pas oublier que les députés de la gauche n'ont cessé, sous l'Empire, de demander la responsabilité personnelle des divers fonctionnaires de l'Etat : c'est à leurs efforts qu'on doit l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII. En mettant la main aux affaires, ils savaient donc qu'ils étaient directement et personnellement responsables de toutes les conséquences de leurs actes.

Les Marseillais, de leur côté, se prétendent en droit de réclamer à M. Esquiros, administrateur des Bouches-du-Rhône, une somme de 179,835 fr. 94 c. que cet illustre administrateur aurait détournée de la destination pour laquelle elle avait été volée, et qu'il aurait appliquée à des usages particuliers et tout-à-fait étrangers au budget.

Assurément, la réclamation des contribuables de Marseille est des plus modérées. L'administration de M. Esquiros, quand on le voudra bien, aura à répondre de l'emploi et du détournement de beaucoup d'autres sommes ; quand on a été administrateur du département des Bouches-du-Rhône, adhérent et instigateur de la ligue du Midi ; quand on a levé, nourri, habillé, entretenu et enivré une garde civique ; quand on a tenu table ouverte et que le traitement du personnel de la cuisine de l'hôtel de la préfecture montait à plus de deux mille cinq cents francs par mois, c'est-à-dire à plus de trente mille francs par an pour les appointements des seuls officiers de la bouche de l'administration, on comprend que la somme dont il est demandé compte aujourd'hui est une vétille.

Les contribuables de Marseille veulent poser un principe. Souhaitons que leur exemple soit suivi, et que les autres villes de France ouvrent des actions contre les diverses autorités dont les a dotées la République.

On écrit de Versailles, le 29 juillet, à l'Union de l'Ouest :

L'Assemblée nationale s'est reposée deux jours, hier et aujourd'hui. C'est mercredi, à ce que je crois savoir, que viendra à l'ordre du jour la proposition de M. le baron de Ravinel. L'objet de cette proposition préoccupe assez les diverses fractions de la Chambre qui, selon toutes les probabilités, l'acceptera. Je ne dis pas que le succès sera pas très-disputé cependant, bien que les adhésions cherchées et quêtées par M. Wolowski pour une contre-proposition soient beaucoup moins nombreuses que l'honorable député de Paris l'espérait.

On a voulu faire du retour de l'Assemblée à Paris un argument décisif aux yeux des Prussiens pour l'évacuation des forts et du département de Seine-et-Oise. Les Prussiens y auraient vu la meilleure preuve de la confiance du gouvernement dans le rétablissement de l'ordre. Cela est

futile. Le gouvernement est assuré du maintien de l'ordre matériel ; l'organisation de la gendarmerie et des sergents de ville sur un vaste pied est la garantie la plus complète pour déjouer les menées de l'Internationale, dont les faits et gestes sont surveillés, en France aussi bien qu'à l'étranger, avec un soin tout particulier.

Lundi, dans la séance de l'Assemblée nationale, le général du Temple a demandé à interpellier le gouvernement sur la politique générale intérieure.

M. Thiers a répondu qu'il ne pouvait pas accepter l'interpellation maintenant ; mais que cette question sera nécessairement traitée avant les vacances de l'Assemblée.

L'interpellation est fixée lors de la discussion du budget de l'intérieur.

La démission de M. Jules Simon est donnée aussi pour certaine ; les uns disent qu'elle sera acceptée, d'autres prétendent que le chef du pouvoir exécutif, qui tenait tant à M. Jules Favre, tient beaucoup à ce dernier des Jules, et use de toutes ses séductions pour le conserver au double département des cultes et de l'instruction publique, augmenté de celui de l'humanité.

Le recensement des votes pour la composition du conseil municipal a été proclamé lundi dans toutes les mairies de Paris.

Les frères et amis des quartiers Mottu, Cantagrel, Ranc, Clémenceau, etc., s'étaient portés avec empressement à cette cérémonie, où l'on put constater leur soudain enhardissement par les cris répétés de : *Vive la République démocratique ET SOCIALE !* qui accueillait le nom de chacun des élus.

Le résultat général ne sera proclamé au Luxembourg qu'après le troisième tour de scrutin, rendu indispensable par la triple élection du citoyen Mottu, qui opte, croyons-nous, pour le quartier Saint-Ambroise (11<sup>e</sup> arrondissement).

Il reste donc deux conseillers à élire : L'un dans le onzième arrondissement, pour le quartier Folie-Méricourt ;

L'autre dans le vingtième, pour le quartier du Père-Lachaise. A dimanche prochain l'élection des deux pseudo-Mottu.

M. le chef du pouvoir exécutif et la commission consultative sur les recours en grâce, sont, nous assure-t-on, tombés d'accord sur le principe d'une amnistie, ou tout au moins de commutations de peines très-larges, en faveur des naïfs qui défilent devant les tribunaux correctionnels, sous prévention « d'usurpation de fonctions publiques. »

On a pensé, sans doute, que ces soi-disant fonctionnaires avaient été assez punis par les deux ou trois mois de prévention déjà subis, et qu'on pourrait sans danger leur faire grâce du reste.

Le maréchal Bazaine qui, disait-on, se refusait à comparaître devant la commission d'enquête, s'est mis depuis longtemps, au contraire, à la disposition de l'autorité militaire, et ne va pas tar-

der à arriver à Versailles. C'est le *Journal de Genève* qui l'affirme :

« Vous savez sans doute, ajoute-t-il, qu'une des particularités les plus sérieuses de son existence, c'est qu'il a été anciennement l'ami de M. Thiers. Aussi prétend-on que M. Thiers se réserve d'établir que, dans ses négociations avec l'ex-impératrice, le maréchal Bazaine a été on ne peut plus prudent.

« Contrairement à ce qui a été rappelé, M. Boyer, son homme de confiance, n'aurait été nullement chargé de solliciter l'adhésion de l'impératrice à une combinaison ayant pour but de la ramener sur le trône, mais simplement de délier le maréchal Bazaine de son serment, afin de lui donner la faculté de mettre son armée au service de la convocation d'une Assemblée nationale.

« L'impératrice refusa ; mais ce n'est pas à cause de son refus que la combinaison échoua, mais par suite de celui des Prussiens. Quoi qu'il en soit, ces données reposent sur des documents authentiques. »

Le *Times*, qui sympathise avec l'Italie révolutionnaire, fait observer que le démenti donné par le *Journal officiel* à la lettre dont on chargeait dernièrement le portefeuille de M. Thiers, et l'étonnement que ce journal manifestait de ce que la presse anglaise ait pu considérer comme authentique une semblable lettre adressée au Pape, pâlisser en face du discours du chef du pouvoir exécutif, puisque la question y est traitée d'une manière presque identique.

Ajoutons que l'Italie, l'*Opinione* et la *Capitale* louent sans réserve M. Thiers, et prennent acte de ce qu'il a donné à entendre que dans la question de Rome, toute l'Europe est avec l'Italie, et que la France a intérêt à vivre en paix avec elle !!!

On écrit au journal la *Vérité* que l'*Opinione*, organe semi-officiel du gouvernement italien, a donné en forme de communiqué, une heure avant qu'il eût été prononcé, le sens exact du discours de M. Thiers.

Le *Journal de Paris* explique ce mystère. M. Thiers aurait d'avance fait connaître à M. Nigra, qui s'en serait montré très-satisfait, les déclarations qu'il allait faire à la Chambre.

N'avoir pas un mot de réprobation pour les attentats commis par l'Italie ; passer sur l'insulte qui nous a été faite, c'était déjà beaucoup ; mais prendre l'attache du représentant de ce gouvernement larron. Ah ! cela dépasse toutes les bornes ! Pauvre France !

On écrit de Londres, le 30 juillet :

Hier, au banquet de Mansion-House, le lord-maire a proposé la santé du corps diplomatique.

Le duc de Broglie, ambassadeur de France, a remercié le lord-maire pour les dons généreux que l'Angleterre a envoyés à la France et pour l'offre du capitaine Sehan d'envoyer à Paris des pompes à incendie. Le duc a ajouté que ces actes de sympathie fraternelle sont plus faits pour assurer l'alliance des deux peuples que les combinaisons de la politique ou les calculs de la diplomatie.

L'orateur ne souhaite rien de mieux à Paris, qui fut longtemps privé de ses franchises municipales qu'il va ravoir, que d'être animé de l'esprit qui fait la force de la vieille municipalité de Londres.

M. Gladstone dit que le langage du duc de Broglie est digne du représentant d'un grand pays. « C'est un fait digne de remarque que nous avons eu la France comme une ennemie formidable et aussi comme une amie fidèle. Mais je suis persuadé qu'aujourd'hui les sentiments d'amitié qui unissent la France et l'Angleterre sont si fermes, que ni les temps ni les changements de gouvernement ne sauraient les modifier. Le seul vœu de l'Angleterre est de voir la France redevenir prospère et préparer son bonheur dans l'avenir. »

**ÉCHOS PARLEMENTAIRES.**

M. de Goulard est arrivé à Versailles ; il a pris immédiatement possession du ministère des affaires étrangères, dont il va diriger le travail en qualité de sous-secrétaire d'État.

M. Jules Simon suit M. Jules Favre dans la retraite ; mais à l'instruction publique il en sera comme aux affaires étrangères, le ministre ne sera pas remplacé pour le moment.

Un des membres du cabinet, lequel n'est pas encore désigné, prendra l'intérim ; un sous-secrétaire d'État dirigera la besogne intérieure.

On regrette, dans les couloirs de la Chambre, cette intronisation de sous-secrétaires d'État, remplaçant des ministres responsables, et n'endossant pas leur responsabilité ; tous les partis expriment hautement le désir de voir le ministère se reconstituer rapidement et complètement.

Le parti radical est enchanté du résultat des élections municipales de Paris. La gauche modérée est moins contente, et paraît craindre l'impression que produiront sur la province les nominations de MM. Ranc, Mottu, Cantagrel, etc., etc.

Le fait qui frappe tout le monde et qui est presque un plaidoyer en faveur des commissions municipales non élues, c'est le chiffre énorme des abstentions.

Réclamer pendant vingt ans ses franchises municipales, et ne pas s'en servir quand enfin elles lui sont accordées ? Il n'y a que le peuple parisien capable de donner des preuves d'une aussi complète inconséquence avec lui-même.

Une petite rectification au sujet des six premiers articles de la loi militaire.

L'article 6 n'ordonne pas la dissolution des gardes nationales, mais donne au chef du pouvoir exécutif la faculté de les dissoudre, quand il jugera le moment favorable.

Cette modification de rédaction n'a pas été adoptée sans de vifs débats.

Elle n'a été votée que sur les instances de M. Thiers, qui a déclaré qu'une mesure de ce genre, s'il était obligé par la loi de la mettre à exécution immédiatement, pourrait amener des troubles dans plusieurs départements.

Le projet de loi relatif à l'annulation du décret de la délégation de Tours sur l'avancement dans l'armée a subi, d'accord avec le gouvernement, une modification qui le transforme à peu près complètement.

La commission demande l'envoi dans tous les centres militaires d'inspecteurs chargés de faire une enquête sur les grades conquis pendant la guerre.

Ces inspecteurs proposeront l'annulation des avancements qui ne leur paraîtront pas justifiés par les services rendus, ou qui seront en contradiction avec la loi de 1832 ; ils proposeront la confirmation des grades réellement mérités.

Une commission nommée par la Chambre décidera en dernier ressort.

Ce projet, s'il est adopté par l'Assemblée, et cela ne paraît pas douteux, fera disparaître ce qu'avait d'un peu trop radical la proposition du ministre de la guerre.

Les députés alsaciens sont enchantés du départ de M. Jules Favre.

Il avait été impossible jusqu'à présent de rien obtenir en faveur des malheureux fonctionnaires qui ont préféré perdre leur position que de changer de nationalité.

S'il est des infortunes dignes de toute l'attention du pays, ce sont celles résultant du patriotisme ; et pourtant, jusqu'à ce jour, pas un des magistrats, des employés des postes, des télégraphes, etc., etc., que la guerre a violemment dépossédés de positions laborieusement acquises, n'a pu obtenir un poste quelconque, sinon équivalent à celui qu'il abandonne volontairement, ou au moins s'en rapprochant le plus possible.

M. de Goulard est, dit-on, animé des intentions les plus bienveillantes en faveur de nos malheureux compatriotes.

Les députés alsaciens comptent beaucoup sur lui.

Sa tâche est facile à remplir : il n'a qu'à se rendre compte des agissements de M. Jules Favre, et à faire tout juste le contraire.

### L'Internationale et les Incendies.

Ainsi que nous le disions hier, l'Internationale, à l'heure actuelle, agit surtout dans les départements. Son œuvre, malheureusement, n'est pas stérile. Bourges, Tours, Nevers, qui, jusqu'à présent, ne possédaient pas de sections, viennent, nous dit-on, d'en constituer.

Rapprochez ces efforts et leur résultat trop certain ; rapprochez surtout des incendies qui éclatent çà et là, éclairant la situation d'une lueur sinistre, la circulaire suivante, dont un de nos correspondants de province nous envoie une copie, et qui aurait été adressée le 29 mai par le conseil fédéral de Paris à ses agences départementales ; nous la reproduisons dans sa farouche simplicité :

#### AUX TRAVAILLEURS DE FRANCE.

» Vingt mille des héros qui ont voulu délivrer le monde entier de l'oppression séculaire des prêtres et du capital gémissent dans les cachots de Versailles ou sur les pontons.

» Frères,

» Il ne faut pas les plaindre, il faut les venger. La lutte à coups de fusil est finie, mais l'incendie nous reste.

» Que tous les châteaux, tous les monuments s'écroulent dans les flammes, et que nos ennemis apprennent par là que nous sommes les vrais fils des Jacques et des hommes qui, en 94, vengeaient leurs défaites et leur misère en incendiant des provinces.

» L'incendie, c'est la terreur du riche, car, après lui, il ne reste que des ruines.

» A nous donc le feu, qui vengera nos frères et aidera au complément de notre œuvre.

» Le Conseil fédéral. »

Il paraît, lisons-nous dans la *Liberté*, que le gouvernement de Versailles reçoit à peu près tous les jours des lettres anonymes dans lesquelles on lui déclare que si les hommes de la Commune, présentement sous les verroux, ne sont pas rendus à la liberté, et au café de Madrid, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, toutes les villes de France, toutes les églises, tous les couvents, tous les châteaux seront pétroliés et incendiés ; et où on l'avertit que si un cheveu doit tomber de la tête sacrée des accusés, les membres du gouvernement n'ont que le temps de faire leurs testaments.

Nous extrayons les lignes suivantes d'une étude

publiée par M. Xavier Aubryet, sous ce titre : *Les gens qui craignent les prêtres :*

« Il y a vingt ans que j'assiste à la croisade laïque entreprise contre les prêtres.... J'ai vairement cherché des victimes du clergé.... Je n'ai jamais connu quelqu'un qui ait été molesté dans sa conscience ou troublé dans son intérieur par les manœuvres cléricales.

» Pauvres curés de campagne, à qui les gens qui vivent et meurent au cabaret reprochent si amèrement un dîner fait au château, je vous ai vus de près ; vous étiez bien les meilleurs et les plus éclairés de votre village ; vous ne passiez pas votre temps à demander des lumières, comme les farceurs qui se contentent si allègrement des ténèbres.... Modestes vicaires de petites villes, que d'indulgence, que de bonté j'ai trouvées chez vous, pendant que vos détracteurs péroraient sur l'égalité, la liberté, la fraternité, ces trois Parques du monde moderne.

» O bourgeois, ô prolétaires, ô libéraux en habit noir et en blouse, qui croyez que le saint-tabernacle est la boîte de Pandore, si vous vous donniez la peine de raisonner un peu, vous qui faites raisonner si haut les droits de la Raison, cette déesse qui décourage les aliénistes, au lieu de jeter des pavés aux prêtres, vous écarteriez les pierres de leur chemin.

» Celui qui écrit ces lignes n'a pas l'honneur d'être un bien strict pratiquant : il a du moins le respect des grandes choses. Ces prêtres, que vous signalez comme un péril public, qu'apprennent-ils à vos enfants ? Le respect des parents. Qu'apprennent-ils aux hommes faits ? Le respect de la femme. L'esprit révolutionnaire n'enseigne au peuple que des droits ; l'esprit religieux lui enseigne ses devoirs.

» Vous dites que la religion c'est la servitude : nous vous répondons, nous, que la religion c'est la liberté.

» Vous avez comme nous des parents, des amis qui ont été élevés chez les Jésuites ; je ne sais à quoi cela tient, mais ils ont un autre ton, une autre solidité de vues, une autre sûreté de commerce ; ils se sont mariés plus purs ; ils sont ouverts à toutes les idées modernes, et ils valent mieux que vous et moi ; j'ignore où le catholicisme abrute, mais je sais où il élève.

» Comprend-on qu'en 1871, il y ait encore des conducteurs de peuples qui osent dire aux paysans que le clergé conspire pour le rétablissement des droits féodaux ? Mais c'est eux qui sont l'obscurantisme.

» Dans une des dernières séances de l'Assemblée nationale, un illustre prélat, M<sup>r</sup> Dupanloup, a fait, avec une sincérité d'éloquence qui a gagné ses adversaires eux-mêmes, justice de cette monstrueuse tactique : « Vous cherchez, nous dit-on, la restauration des dîmes et des corvées ! Ne serait-il pas temps de ne plus abreuver de toutes ces sottises ce grand peuple français, si grand quand il n'est pas livré aux déclamateurs démagogues. »

» On l'a vu à l'œuvre ce clergé si coupable devant les préjugés modernes. On n'oubliera pas quels nobles exemples il a donnés, depuis ces ignorants s'élançant si bravement sur le champ de bataille pour recueillir les blessés, quand on ne trouvait plus de brancardiers laïques, jusqu'à ces admirables sœurs, consolatrices de la mort, qui sont la rédemption vivante des pétroleuses. On se rappellera ce frère Antoine qui, traqué par les bêtes fauves de la Commune, endossa l'habit de garde national, pour ne pas abandonner ses malades ; on citera à la veillée ces vieux curés qui défendaient si courageusement contre l'ennemi leur église et leur village.

» Et l'idée viendra peut-être aux détracteurs de reporter leurs regards sur les œuvres quotidiennes du catholicisme, à commencer par cette belle institution des *Petites-Sœurs des pauvres*, qui venge la vieillesse de tant d'ingratitude....

» Le prêtre est la sentinelle de Dieu contre l'envahissement de la brutalité humaine. »

### LE DERNIER TRAIN.

La *Meuse* publie les renseignements qu'on va lire sur le passage, par la station de Liège, d'un train de blessés français :

« Nous avons assisté hier au passage des dernières victimes de la guerre. A une heure et

demie de relevée, un énorme train, venant d'Allemagne et se dirigeant vers la France, est entré dans la gare des Guillemins. Ce train se composait de 33 voitures et contenait 267 malheureux soldats français, que des maladies ou des blessures non encore guéries avaient empêchés de regagner plus tôt le sol de la patrie.

» Les premières voitures étaient des fourgons des ambulances allemandes, qui avaient été mis à la disposition du gouvernement français pour le rapatriement des malades. L'aménagement si remarquable de ces voitures mérite une mention spéciale. Chacune d'elles peut contenir 16 malades, disposés dans le sens de la longueur du fourgon, sur deux rangs superposés. Ils sont étendus sur des matelas reposant sur des civières, lesquelles sont suspendues au toit de la voiture par de larges bandes en caoutchouc, qui font l'effet de ressorts et rendent les cahotements moins sensibles. Au milieu de chaque voiture, toujours dans le sens de la longueur, est un couloir qui permet, grâce aux plates-formes qui relient entre eux tous les fourgons, de circuler d'un bout à l'autre du train. Le service des médecins et des infirmiers se fait ainsi avec la plus grande facilité. Une des voitures est destinée à la cuisine, une autre à la pharmacie.

» Les malheureux soldats qui gisaient sur ces lits présentaient le plus douloureux spectacle. Presque tous étaient atteints de maladies graves : le typhus, la dysenterie, la fièvre d'hôpital, des rhumatismes, etc., etc. Leurs visages hâves, amaigris, exprimaient la souffrance. Deux d'entre eux, en arrivant à Liège, étaient sur le point de rendre le dernier soupir ; quatre étaient déjà morts en route ! Tous ces malades étaient soignés avec un rare dévouement par des médecins militaires français et des infirmiers allemands. L'intérieur des voitures, les lits, tout était d'une propreté parfaite.

» La dernière partie du train se composait de voitures à voyageurs, dans lesquelles se trouvaient les convalescents et les amputés guéris. On en comptait une centaine.

» Ces infortunées victimes de la guerre venaient des différentes parties de l'Allemagne : de Stettin, de Leipzig, de Wezel, de Coblenze, de Cologne, etc. Ils étaient dirigés sur Lille par Bruxelles.

» Le passage de ce train n'ayant pas été annoncé, quelques personnes seulement se trouvaient à la gare. Nous avons remarqué dans le nombre MM. Chapey, consul de France, et Clermont, secrétaire du comité liégeois de la Croix-Rouge. A Liège, comme dans toutes les gares où ce convoi s'est arrêté, les malades qu'il transportait ont été l'objet de douloureuses sympathies. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

### Faits Divers.

— Une Note insérée au *Journal officiel* dit que les sinistres de Nancy n'ont pas été causés par un crime.

L'instruction relative à l'incendie de l'archevêché de Bourges fait aussi croire à un accident.

Les incendies des cathédrales de Périgueux et de Tours annoncés par quelques journaux sont démentis.

La Note officielle repousse de pareilles inventions qui augmentent nos angoisses et peuvent susciter l'idée du crime.

Elle ajoute que si les journaux qui vivent de scandale continuent à publier de fausses nouvelles et à semer des bruits alarmants, il deviendra nécessaire d'obéir au sentiment public et de les déférer à la justice.

— Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de la justice, qui prescrit la poursuite rigoureuse des livres et des gravures obscènes à Paris et dans les départements.

— Dimanche les principaux inculpés de Versailles ont eu connaissance de leur acte d'accusation.

Ces accusés sont : Assi, Rochefort, Paschal Grousset, Courbet et Urbain.

Nous pourrions même dire quelle est la conclusion de ces actes... Nos lecteurs ne diraient sans doute rien, mais c'est le gouverneur de Paris qui ne serait pas content !

L'ouverture des conseils de guerre est fixée à vendredi prochain.

— Encore un nouveau retard dans l'ouverture des conseils de guerre de Versailles.

D'après les derniers renseignements, cette ouverture serait renvoyée à mardi prochain, sans faute (?).

— Le gouvernement espère avoir acquitté le 26 août le second demi-milliard ; ce versement amènera l'évacuation des départements du Loiret, de Seine-et-Oise et de la Seine.

— M. Edouard Hamoir, maire de Saulve, près Valenciennes, a offert de prêter à l'Etat une somme de 100,000 fr. sans intérêts, pendant cinq ans, dans le but de venir en aide au Trésor, pour le paiement de l'indemnité de guerre.

Cette offre généreuse et patriotique a été acceptée par le ministre des finances.

— Les mesures sanitaires les plus rigoureuses viennent d'être prescrites dans tous nos ports de mer par M. le ministre de la marine, en prévision de l'invasion de l'épidémie cholérique qui menace l'Occident de l'Europe par la Méditerranée d'une part, de l'autre par la Vistule et la Baltique.

Un cordon sanitaire doit être également établi, de concert avec l'autorité allemande, sur toute la ligne des Rhénans et Vistuliens, par les Etats riverains.

Sur nos nouvelles frontières de l'Est la surveillance s'organise avec toute la sollicitude imaginable, et l'on peut se flatter de l'espoir que le terrible fléau asiatique ne viendra pas s'ajouter aux calamités dont nous commençons à peine à nous relever.

— Ce ministre de l'agriculture a convoqué, à Versailles, le conseil supérieur des haras.

Ce conseil, composé des propriétaires les plus riches de nos départements, est chargé de l'étude des améliorations à apporter dans l'administration. Les réunions doivent durer plusieurs jours.

— L'affaire Devienne entrerait, d'après le *Gaulois* dans une phase nouvelle.

M. Devienne, redevenu de par la loi M. le premier président, aurait l'intention de poursuivre devant les tribunaux l'ex-ministre de la justice comme diffamateur.

Il paraîtrait, du reste, qu'un ami de M. Devienne, étant allé trouver M. Arago pour l'éclairer sur les faits lors de l'accusation du premier président, non-seulement ne fut pas écouté, mais encore fut éconduit d'une façon fort cavalière.

— Aussitôt après le départ des Prussiens, l'Institut de Saint-Denis, où sont élevés les demoiselles pupilles de la Légion-d'Honneur, sera, nous dit-on, réorganisé sur de nouvelles bases.

Les pensionnaires de cette institution sont, pour la plupart, peu fortunées, et il importe à leur avenir moral et matériel de leur donner, en même temps qu'une instruction solide, une profession qui les mette à même de vivre honorablement au sortir de l'établissement.

Ce dernier point si important avait été presque entièrement négligé depuis vingt ans, et le cours des études de la maison de Saint-Denis était loin de répondre à la modeste position que les élèves étaient appelées à occuper dans le monde.

Nous sommes heureux d'apprendre que M. le général de Cissey, soucieux de cet état de choses, vient d'instituer une commission de réorganisation, composée de femmes d'officiers généraux et supérieurs, et dont M<sup>me</sup> la maréchale de Mac-Mahon a bien voulu accepter la présidence.

— Nous croyons savoir que M. le ministre de la guerre, prenant en considération l'insuffisance des wagons de marchandises sur les chemins de fer, — insuffisance qui cause un préjudice si considérable au commerce, — vient d'autoriser la mise à la disposition des compagnies d'une grande quantité de voitures du train des équipages militaires, actuellement sans affectation.

Cette intelligente mesure servira non-seulement les intérêts du commerce privé, mais encore ceux de l'Etat, le prix de location de chaque voiture étant fixé à 5 fr. par jour, à la charge des administrations, trop heureuses de trouver ce renfort de matériel roulant, dont le besoin se faisait de plus en plus sentir.

— On est en train de relever scrupuleusement toutes les statistiques individuelles, locales, dé-

parlementaires et nationales qui permettront d'établir, à un centime près, le chiffre exact de ce que nous a coûté l'invasion prussienne.

Les réquisitions en argent et en nature ; les vols publics et privés ; les pillages de toutes sortes ; les contributions de guerre, depuis le plus humble village jusqu'à la plus grande ville ; la destruction et les frais de reconstruction des ouvrages d'art ou d'utilité publique et des monuments ; les perceptions d'impôts, captures de matériel de guerre ; enfin, l'indemnité de cinq milliards et les frais d'entretien des troupes allemandes d'occupation ; tous les détails de ce désastre inouï seront scrupuleusement enregistrés dans ce travail colossal, qui doit paraître vers la fin de septembre au plus tard, et qui sera comme le *Mémorial de la Revanche*.

— L'intronisation de M<sup>gr</sup> Guibert, le nouvel archevêque de Paris, d'abord annoncée pour le 3, puis pour le 20 août, est définitivement fixée au 8 septembre, fête de la Présentation.

Le vénérable prélat, successeur de M<sup>gr</sup> Morlot au siège de Tours, et, comme lui, appelé à recueillir à Paris la succession d'un évêque martyr, sera remplacé à Tours, d'après nos informations, par M<sup>gr</sup> Le Courtier, évêque de Montpellier, ancien vicaire-général du diocèse de Paris.

— On se souvient de quelle belle soif de réhabilitation furent pris, il y a deux ou trois ans, les hommes d'Etat qui devaient faire le 18 mars. Vermorel réhabilitait Saint-Just et Robespierre ; Triden dressait des statues à Hébert, et Raoul Rigault travaillait à la réhabilitation de Troppmann.

Le quartier latin pullulait à ce moment-là de petits journaux qui recueillaient la succession de *Candide* !

Un jour, dans les bureaux d'une de ces feuilles de chou se présente un grand garçon, aux allures lévitiques, et porteur d'un article destiné, selon lui, à produire une sensation profonde. L'article était signé : Eugène Mourot, ancien abbé, et avait pour titre : *Réhabilitation de Judas Iscariote* ! Mourot, devenu depuis le Thérémène de Rochefort, y soutenait que Judas Iscariote était le premier des communistes.

En tout cas, les descendants sont dignes de l'ancêtre !

— Au temps où M. Gambetta régnait à Bordeaux, il reçut un jour la visite de son père.

« — Il faut que tu m'aides à sauver le pays, » lui dit à brûle-pourpoint le dictateur.

« — Je ne demande pas mieux ; mais j'ai peur de manquer des capacités nécessaires. »

On chercha longtemps l'emploi que pourrait bien occuper M. Gambetta père ; enfin, il finit par accepter la mission de mettre en bouteilles le vin que buvaient son fils et ses amis du gouvernement.

Il faut croire que ce n'était pas une sinécure, car lorsqu'il parle aujourd'hui de ce temps, M. Gambetta père dit avec orgueil :

« Moi aussi, j'ai beaucoup travaillé pour la République et pour la défense nationale. J'ai mis plus de deux cents pièces de vin en bouteilles, sans compter les pipes d'eau-de-vie. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### LA GARDE NATIONALE.

**RAPPORT sommaire fait au nom de la 2<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire sur la proposition de loi de MM. VANDIER, comte de JUIGNÉ, A. DE BERMOND et beaucoup de leurs collègues, relative à la dissolution des gardes nationales, par M. Ambroise JOUBERT, membre de l'Assemblée nationale.**

Messieurs,

Au nom de la cinquième commission d'initiative, j'ai l'honneur de vous demander de prendre en considération la proposition, signée par 164 de nos collègues, tendant à obtenir la dissolution des gardes nationales.

La garde nationale est un des éléments de nos forces militaires. Vous avez décidé qu'il y avait lieu de s'occuper de la réorganisation de l'armée, il est donc indispensable que la commission à laquelle vous avez confié le soin de préparer ce grand travail, soit chargée d'étudier la question de la garde nationale.

Cette institution qui pouvait exister à côté de l'armée active, alors qu'un grand nombre de citoyens étaient exempts du service militaire, ne semble plus avoir sa raison d'être si tous les Français sont appelés à être soldats.

Dans un pays où existe le suffrage universel, le pouvoir établi par la majorité a seul le droit et le devoir de faire respecter et de défendre les lois votées par le libre consentement de la nation ; il n'appartient qu'à lui de faire appel à la force, et il lui faut alors, pour obtenir une répression énergique et sûre, une armée disciplinée, obéissant sans discuter, conditions que la garde nationale, telle qu'elle est organisée actuellement, ne remplira jamais.

Sans remonter bien haut dans notre histoire, nous avons tous présent à l'esprit de tristes événements où la garde nationale, loin d'avoir fait respecter les lois, s'est associée à de coupables agitations.

Comment s'en étonner ! Dans un pays bouleversé comme le nôtre par des changements incessants dans la forme du gouvernement, chacun conserve ses convictions et ses passions politiques.

Demander à tous la sagesse dans les luttes électorales et parlementaires est un rêve bien difficile à réaliser ; mais exiger de tous ces citoyens armés, si divisés d'opinion, l'obéissance passive à un Gouvernement qu'ils souhaitent souvent voir tomber, c'est demander une impossibilité.

Or, Messieurs, dans un pays qui veut l'ordre et la liberté, toute force armée qui n'est pas disciplinée et qui n'obéit pas toujours et absolument au Gouvernement choisi par le suffrage universel est un danger qu'il faut écarter.

Examiné au point de vue de la défense du territoire, le principe de la garde nationale avec l'ancienne constitution de l'armée avait parfaitement sa raison d'exister, c'était une grande réserve pour les jours où la patrie était en danger ; mais la cruelle épreuve que nous venons de traverser vous a prouvé que les meilleures intentions, les plus grands dévouements étaient annihilés par l'organisation défectueuse de la garde nationale, tant il est vrai qu'une force armée ne peut rendre de sérieux services qu'autant qu'elle est complètement militaire.

C'est à ce point de vue que votre cinquième commission d'initiative s'est placée et qu'elle a pensé que la commission de la réorganisation de l'armée devait être saisie de la proposition de nos honorables collègues, en se fondant sur cette idée que tous les citoyens devant, être soldats, il ne devait plus y avoir qu'une armée, celle de tous les Français prêts à défendre le sol sacré de la patrie, s'il était menacé, ou à faire respecter les lois à l'intérieur si malheureusement elles étaient attaquées.

Je viens donc, au nom de votre cinquième commission d'initiative, vous demander de prendre en considération la proposition de nos 164 collègues et d'en renvoyer l'examen à la commission chargée de vous présenter un plan d'ensemble sur la réorganisation des forces militaires du pays.

En attendant le solution législative de la question, votre cinquième commission d'initiative a cru devoir appeler l'attention du Gouvernement sur l'urgence qu'il y aurait à prendre des mesures à l'égard de certaines gardes nationales, qui, par faiblesse ou complicité, ont laissé se commettre de graves désordres, et sur la nécessité de dissoudre immédiatement les gardes nationales irrégulièrement organisées, où certaines catégories de citoyens sont seules armées. Il y a là des dangers de toute nature ; les nécessités de la guerre et le manque d'armes ont pu, à un certain moment, justifier des mesures aussi arbitraires ; mais les maintenir plus longtemps serait s'exposer à des inconvénients très-graves, qu'il suffira sans doute d'avoir signalés pour que le Gouvernement s'empresse d'y mettre un terme.

Le *Patriote*, d'Angers, nous apprend, et nous sommes heureux de cette bonne nouvelle, que l'association médicale du département de Maine-et-Loire vient d'élire pour son président M. le docteur Bury, de Saumur. Elle ne pouvait donner un plus digne successeur au docteur Daviers, qui occupait depuis plusieurs années, avec une si

haute distinction ces honorables et utiles fonctions.

Les titres de M. Bury au choix de ses confrères sont de ceux que recommande l'opinion publique elle-même. Il débuta dans sa carrière médicale comme interne des hôpitaux civil et militaire d'Angers. Plus tard, établi à Saumur, il s'y fit promptement apprécier par l'étendue et la solidité de ses connaissances, par son habileté de praticien et par son infatigable dévouement à une nombreuse clientèle. Chirurgien-major d'un bataillon de la garde nationale pendant dix-huit ans, médecin de l'hospice de la Providence et chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu pendant vingt ans, membre correspondant de la société de médecine d'Angers, membre du conseil d'hygiène et de salubrité de l'arrondissement de Saumur, et vice-président de l'association médicale, etc., etc., il a constamment apporté à l'accomplissement de ses multiples devoirs une grande activité scientifique et les plus sincères sentiments d'humanité.

On a souvent parlé, pendant le siège de Paris par l'armée prussienne, du corps des volontaires de la Sarthe, et du fameux plan qu'avait conçu leur commandant, M. Quesnay de Beaurepaire, pour percer les lignes ennemies.

Notre compatriote M. Quesnay de Beaurepaire était procureur de la République à Mamers.

Il vient de résigner ses fonctions. Voici, d'après le *Journal de Mamers*, la lettre de démission qu'il a adressée à M. le ministre de la justice :

« Mamers, 25 juillet 1871.

« Monsieur le garde des sceaux,

« J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de procureur de la République à Mamers.

« Depuis que j'ai repris mes fonctions, au lendemain de la guerre, j'ai éprouvé tous les déboires, subi toutes les injustices, supporté jusqu'aux affronts. Certainement mis à l'index, je n'ai jamais pu obtenir d'apprendre, même de vous, les causes de cette étonnante disgrâce.

« Quelques amis m'affirment qu'on ne me pardonne pas d'avoir, le premier, dit la vérité à MM. Favre et Trochu, touchant la défense de Paris. D'autres supposent que mon épée a fait tort à ma robe, que mon patriotisme a paru trop ardent. On trouve beaucoup plus grave encore, suivant quelques-uns, que j'aie cru, au spectacle de nos chutes, à la nécessité d'une prompt régénération, et me sois rallié, pour cela, de toute mon énergie, aux idées républicaines.

« Enfin, je ne suis le parent ni le courtisan des hommes en faveur.

« Si ce sont là des crimes, monsieur le garde des sceaux, je confesse très-haut ma culpabilité. J'aurais continué d'en supporter le poids en silence, car la résignation est déjà pour moi une vieille habitude, mais cette disgrâce inexplicable me rend à la fin suspect, elle affecte de plus en plus à mon égard des formes blessantes ; et par dignité je me retire.

« Les Parisiens et mes volontaires de la Sarthe diront si j'ai été mauvais soldat ; mes justiciables, si j'ai été mauvais magistrat ; les hommes de toutes nuances qui me connaissent, si je suis un mauvais citoyen. J'en appelle à l'opinion publique.

« Un jour viendra, — je l'espère du moins pour mon pays en péril, — où les intrigues mesquines feront place aux grandes idées, où l'esprit de cotterie disparaîtra devant l'esprit national. Ce jour-là, je demanderai à rentrer au service de la République.

« Je suis avec respect, etc.

« QUESNAY DE BEAUREPAIRE. »

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo saumurois*,

Une de ces fêtes de famille où, chaque année, l'on voit se presser non-seulement les intéressés, mais encore ceux qui prennent part aux affaires du pays et ceux qui songent à l'avenir et l'espèrent meilleur, réunissait mardi, pour la distribution solennelle des prix de l'Ecole mutuelle de la ville, l'élite de la société.

La distribution, favorisée par un temps magnifique, était présidée par un temps magnifique, était présidée par le maire, M. Bodin, qui, après le morceau d'ouverture, a rappelé la triste année que nous venons de traverser, et, après avoir remercié les maîtres de leur zèle et de leur dévouement dans la position difficile que la guerre leur avait faite, a tracé un excellent programme

pour l'avenir ; il a ajouté que la ville, qui disposait de seize bourses au Collège, admettrait désormais tous ceux qui, par un examen, justifieraient de connaissances suffisantes pour leur admission. Il a terminé en priant maîtres, parents et élèves de jurer une guerre à mort à l'ignorance, seul moyen de nous relever de notre humiliation et de nos désastres.

Après ce discours, qui a été applaudi de tous, les élèves ont fait entendre un chœur, musique de M. Caron, qui a été admirable d'exécution, exécution d'autant plus remarquable que depuis trois mois seulement les élèves avaient repris l'étude de la musique.

La musique instrumentale, entièrement composée de nouveaux élèves ayant quelques mois d'étude, a pu, grâce à l'habile direction de M. Meyer, faire entendre huit morceaux, dont l'exécution a été excellente.

Les élèves dont les noms ont été le plus souvent répétés sont :

#### 1<sup>er</sup> cours.

Honneur. — Pouillou Eugène.

Excellence. — Desmant Gustave.

Pour les cours de grammaire, mathématiques, histoire et géographie :

Carreau Louis, Goisard Louis, Goisard Raymond, Manceau Florent, Delucé Elle, Bougrier Octave, Lambert Emile, Dezé Emile, Bouyer Jean, Jamin Théodore, Neveu Maurice, Queyon et Auvé Henri.

#### 2<sup>e</sup> cours.

Broisier Ernest, Guérin Eugène, Delperrier Henri, Martin Eugène, Poutier René, Sontag René.

#### 3<sup>e</sup> cours.

Gabillé Auguste, Forest Gabriel, Rousseau Jules, Odouard Eugène, Bolognesi Alfred, Lefèvre Henri.

#### 4<sup>e</sup> cours.

Julienne Paul, Renou Michel, Ruèche Ernest, Débois Auguste, Pingenet Louis.

#### 5<sup>e</sup> cours.

Lamoureux Auguste, Pineau Georges, Sallet Paul, Ribeau Heuri, Couraleau Charles.

Une exposition des travaux de dessin et d'écriture remplissait une des salles de l'Ecole et le fond du théâtre. On a surtout remarqué les études de tête de MM. Desmant G., Manceau Florent ; — ornement : MM. Bouyer Jean, Goisard Louis, Desmant Gustave ; — dessin linéaire et lavis : MM. Bouyer Jean, Manceau Florent, Queyon Alphonse, Lessueur Alexandre et Auvé Henri.

Recevez, etc. Un de vos lecteurs.

On lit dans l'*Echo du Poitou* :

Nous apprenons que M. de Soubeyran, député de la Vienne, a remis à M. le ministre des travaux publics une série de délibérations émanant des communes du département traversées par la ligne de la Vendée, et qui sollicitent la prompt continuation des travaux de ce chemin de fer, qui doit passer par Bressuire, Thouars, Loudun, Chignon et Joué.

Tout porte à espérer que les instances des communes, soutenues par les démarches de M. de Soubeyran, lesquelles coïncident avec les démarches faites par M. Desplanque pour le département d'Indre-et-Loire, amèneront une solution qui sera d'un intérêt considérable pour nos populations.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 2 août. — Hier soir, devant plusieurs députés, M. Thiers a exprimé vivement le désir que la loi départementale fût modifiée, de façon que le préfet soit le président de la commission départementale.

Cet incident a produit une certaine émotion ; mais on croit que l'accord s'établira aujourd'hui entre M. Thiers et la commission.

On croit que l'Assemblée prendra en considération la proposition de M. de Ravinel, relative à l'installation des ministères à Versailles.

Des arrestations nouvelles, entre autres celle de Ferré, ayant modifié et retardé l'instruction, occasionnent un nouvel ajournement des conseils de guerre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

**CITRONADE ET ORANGEADE ALGÉRIENNE** b. s. g. recommandée comme boisson hygién. dans l'événement médic. La CITRONADE s'emploie dans tous usages domestiques, au lieu de citrons mêlés aux aliments, elle les rend plus flatteurs pour le palais, et elle en facilite la digestion.



V<sup>o</sup> FONTAINE et C<sup>ie</sup>  
r. Richard-Lenoir,  
N<sup>o</sup> 36,  
PARIS.

Pour la limonade au citron ou à l'orange, 1/2 cuillerée à café dans un verre d'eau sucrée; elle rafraîchit l'eau et en fait une boisson digestive et des plus agréables pour bals, soirées, concerts. Flacon équivalent à 50 citrons : 1 fr. 50.

Dépôt chez Eug. BESNARD, négociant à SAUMUR.

**Sommaire de l'ILLUSTRATION du 29 juillet.**

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de la semaine. — L'incendie du palais ducal de Nancy. — Carnet de campagne. — Le langage de la presse pendant la guerre. — Événements d'Algérie. — La Nouvelle-Calédonie et les Néocalédoniens (suite). — Translation des cendres d'Ugo Foscolo. — Histoire de la Révolution de 1870-71, par Jules Claretie. — La compagnie du canal de Suez : assemblée générale du 20 juillet. — Echecs.

Gravures : Monseigneur Guibert. — Le palais des ducs de Lorraine, à Nancy, incendié le 17 juillet 1871 : façade; — Vue intérieure. — Les ruines de l'Hôtel-de-Ville : la cour des bureaux. — Visite de l'empereur de Russie à Strasbourg.

— L'insurrection en Algérie : Si-Azis, chef de l'insurrection kabyle; — Femme de la tribu de Tizi-Ouzou (Grande-Kabylie); — La colonne du général Lallemand au col de Tourda. — La Nouvelle-Calédonie (7 gravures). — Rébus.

**Marché de Saumur du 29 juillet.**

|                         |          |                        |     |     |   |
|-------------------------|----------|------------------------|-----|-----|---|
| Froment (l'h.) 77 k.    | 26 15    | Graine tréfle          | 50  | —   | — |
| 2 <sup>e</sup> qualité. | 74 25 40 | — luzerne              | 50  | —   | — |
| Seigle . . . . .        | 75 12    | Foin (h. bar.)         | 780 | 90  | — |
| Orge. . . . .           | 65 10    | Luzerne                | 780 | 80  | — |
| Avoine h. bar.          | 50 13    | Paille                 | 780 | 110 | — |
| Fèves . . . . .         | 75       | Amandes . . . . .      | 50  | —   | — |
| Pois blancs . . . . .   | 80 31    | — cassées              | 50  | —   | — |
| — rouges . . . . .      | 80 31    | Cire jaune . . . . .   | 50  | 175 | — |
| Graine de lin . . . . . | 70       | Chanvre tillé          | —   | —   | — |
| Colza . . . . .         | 65       | (52 k. 500) —          | —   | —   | — |
| Chenevis . . . . .      | 50       | Chanvre broyé          | —   | —   | — |
| Huile de noix 50 k.     | —        | Blanc . . . . .        | —   | —   | — |
| — chenevis 50           | —        | Demi-couleur . . . . . | —   | —   | — |
| — de lin . . . . .      | 50       | Brun . . . . .         | —   | —   | — |

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

|                                |                         |           |
|--------------------------------|-------------------------|-----------|
| Coteaux de Saumur, 1870.       | 1 <sup>re</sup> qualité | 115 à 160 |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | 90 à 160  |
| Ordin., envir. de Saumur 1870, | 1 <sup>re</sup> id.     | 80 à 90   |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »     |
| Saint-Léger et environs 1870,  | 1 <sup>re</sup> id.     | 75 à 85   |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »     |
| Le Puy-N.-D. et environs 1870, | 1 <sup>re</sup> id.     | 75 à 80   |
| Id.                            | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »     |
| La Vienne, 1870.               | 1 <sup>re</sup> id.     | 45 à 50   |

ROUGES (2 hect. 20).

|                          |                         |           |
|--------------------------|-------------------------|-----------|
| Souzay et environs 1870. | 1 <sup>re</sup> qualité | 100 à 120 |
| Champigny, 1870.         | 1 <sup>re</sup> qualité | 140 à 200 |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »     |
| Varrains, 1870.          | 1 <sup>re</sup> id.     | » à »     |
| Varrains, 1870.          | 2 <sup>e</sup> id.      | 80 à 100  |
| Bourgueil, 1870.         | 1 <sup>re</sup> qualité | 90 à 120  |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »     |
| Restigné 1870.           | 1 <sup>re</sup> id.     | 75 à 85   |
| Chinon, 1870.            | 1 <sup>re</sup> id.     | 70 à 80   |
| Id.                      | 2 <sup>e</sup> id.      | » à »     |

P. GODET, propriétaire-gérant.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal des Demoiselles informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir de janvier pour finir en décembre, ne commenceront que d'avril, et qu'exceptionnellement ces abonnements ne seraient que de neuf mois.

Le prix des abonnements est naturellement réduit dans la proportion d'un quart, et les abonnements pour cette année exceptionnelle de neuf mois seront de :

|                                                                 |        |       |
|-----------------------------------------------------------------|--------|-------|
| Edition mensuelle . . . . .                                     | Départ | 9 »   |
| Edition bi-mensuelle (bleue) avec gravures . . . . .            | —      | 15 50 |
| Edition bi-mensuelle (verte) avec gravures et patrons . . . . . | —      | 18 »  |
| Edition hebdomadaire la plus complète, chaque trimestre.        | —      | 8 50  |

**LA POUPÉE MODÈLE**  
**JOURNAL DES PETITES FILLES**

1, BOULEVARD DES ITALIENS, 1.

L'administration du Journal la Poupée modèle, Journal des Petites Filles, informe ses abonnées que, vu l'interruption des communications pendant les premiers mois de l'année 1871, les abonnements pour cette année, au lieu de partir du 15 novembre 1870 pour finir le 15 octobre 1871, ne commenceront que du 15 mars pour finir le 15 novembre, et qu'ainsi cette année exceptionnelle ne serait que de neuf mois. Le prix des abonnements pour cette année est réduit dans la proportion d'un quart, c'est-à-dire est fixé à 5 fr. 75 pour les départements.

**A VENDRE**  
**OU A LOUER**

UNE MAISON, située au Petit-Puy, composée de plusieurs chambres. S'adresser à M<sup>r</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (180)

Etude de M<sup>r</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Après décès.

Le dimanche 6 août 1871, à midi, dans une maison située au bourg de Méron, il sera procédé, par le ministère de M<sup>r</sup> HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay, à la vente aux enchères publiques des meubles meublants et objets mobiliers dépendant des successions des époux BEDEUX-CHACÉ, tous les deux décédés.

On vendra :

Plusieurs lits complets, deux armoires, buffet, coffre, huche, tables, chaises, pendule, couette, linge, garde-robe, fourrage, charrettes et instruments aratoires, un cheval, barriques vides, bois de chauffage et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,

**BEL APPARTEMENT**  
AU PREMIER,  
Rue Royale, maison Raguideau.  
S'adresser à M. BARBIN.



**J.V. BONN**  
EAU DENTIFRICE  
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR  
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice  
Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne se cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils ne les surpassent.  
Chez Les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Poirviesse, Strasbourg, Gros, Detail, 44, rue des Petites-Courtes, PARIS

**A VENDRE**  
**OU A AFFERMER**

**LE FOUR A CHAUX**  
Ste-ELISABETH.

Situé commune de Chenetulle-les-Tuffeaux, Et les bâtiments en dépendant. S'adresser à M<sup>r</sup> DUFOUR, notaire à Gennes. (112)

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait. S'adresser au bureau du journal.

**L'EUROPE**

Société d'assurances mutuelles à primes fixes contre l'incendie,

Autorisée par décret du 18 juillet 1860, Rue de Rivoli, N<sup>o</sup> 132, à Paris.

La Compagnie demande pour l'arrondissement un AGENT PRINCIPAL; il lui sera accordé de très-fortes remises et appointements. S'adresser franco à la direction générale.

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LA FÉODALITÉ**

ET

**LE DROIT CIVIL FRANÇAIS**

Par G. D'ESPINAY,

Président au tribunal civil de Loches, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I<sup>er</sup>. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonnat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

DU MÊME AUTEUR.

**LES CARTULAIRES ANGEVINS**

Etude sur le droit de l'Anjou au moyen-âge.

Cet ouvrage a été récompensé par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 28 juillet 1865.

Un volume in-8°. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GRASSET, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

LA

**SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**  
ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

**BOURSE DE PARIS.**

| RENTE ET ACTIONS au comptant.               | BOURSE DU 31 JUILLET. |         |         | BOURSE DU 1 <sup>er</sup> AOUT. |         |         |
|---------------------------------------------|-----------------------|---------|---------|---------------------------------|---------|---------|
|                                             | Dernier cours.        | Hausse. | Baisse. | Dernier cours.                  | Hausse. | Baisse. |
| 3 0/0, j. avril 71. . . . .                 | 55 60                 | »       | »       | 55 35                           | »       | »       |
| 5 0/0, Emp. 1871. . . . .                   | 88 15                 | »       | 05      | 88 20                           | »       | 05      |
| 4 1/2 0/0, 22 mars 1871. . . . .            | 81                    | »       | 75      | 80 25                           | »       | »       |
| Obligations du Trésor. . . . .              | 427 50                | »       | »       | 425                             | »       | »       |
| Ville de Paris 1869. . . . .                | 1245                  | »       | »       | 1245                            | »       | »       |
| Banque de France. . . . .                   | 3100                  | »       | 25      | 3097 50                         | »       | »       |
| Crédit foncier, juill. 1870. . . . .        | 960                   | 5       | »       | 950                             | »       | 10      |
| Crédit colonial . . . . .                   | »                     | »       | »       | »                               | »       | »       |
| Crédit Agricole . . . . .                   | 503 75                | »       | 1 25    | 503 75                          | »       | »       |
| Crédit industriel. . . . .                  | 625                   | »       | »       | 622                             | »       | »       |
| Crédit Mobilier. . . . .                    | 170                   | 5       | »       | 170                             | »       | »       |
| Comptoir d'escompte . . . . .               | 650                   | »       | »       | 647 50                          | »       | »       |
| Orléans, avril 1870. . . . .                | 850                   | 5       | »       | 851 25                          | 1 25    | »       |
| Nord, janvier 1871. . . . .                 | 967 50                | »       | »       | 960                             | »       | 7 50    |
| Est, mai 1870. . . . .                      | 490                   | 5       | »       | 500                             | 10      | »       |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .            | 870                   | 5       | »       | 870                             | »       | »       |
| Midi, janvier 1871. . . . .                 | 600                   | 7 50    | »       | 605                             | 5       | »       |
| Ouest, avril 1870. . . . .                  | 513 75                | »       | »       | 517 50                          | 3 75    | »       |
| Charentes . . . . .                         | 460                   | »       | »       | 460                             | »       | »       |
| Vendée . . . . .                            | »                     | »       | »       | 475                             | »       | »       |
| C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz . . . . . | 717 50                | »       | 2 50    | 712 50                          | »       | 5       |
| Canal de Suez . . . . .                     | 180                   | »       | »       | 177 50                          | »       | 2 50    |
| Transatlantiques. . . . .                   | 176 25                | »       | 3 75    | 180                             | 3 75    | »       |
| Compagnie immobilière. . . . .              | 68                    | 3       | »       | 40                              | 2       | »       |
| Emprunt italien 5 0/0. . . . .              | 58 80                 | 80      | »       | 59 15                           | 80      | »       |
| Autrichiens . . . . .                       | 1052 50               | »       | »       | »                               | »       | »       |
| Sud-Autrich.-Lombards. . . . .              | »                     | 5       | »       | »                               | 5       | »       |
| Victor-Emmanuel . . . . .                   | »                     | »       | »       | »                               | »       | »       |
| Crédit Mobilier Espagnol. . . . .           | 420                   | 5       | »       | 425                             | 5       | »       |
| Est-Hongrois. . . . .                       | 300                   | 8 75    | »       | 361 25                          | 1 25    | »       |
| Foncier autrichien. . . . .                 | 836 25                | 1 25    | »       | 836 25                          | »       | »       |

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

|                                  |        |   |   |        |   |   |
|----------------------------------|--------|---|---|--------|---|---|
| Nord. . . . .                    | 309    | » | » | 320    | » | » |
| Orléans . . . . .                | 301    | » | » | 304    | » | » |
| Paris-Lyon-Méditerranée. . . . . | 294 50 | » | » | 296 50 | » | » |
| Ouest . . . . .                  | 292 50 | » | » | 292    | » | » |
| Midi. . . . .                    | 294    | » | » | 295    | » | » |
| Est. . . . .                     | 280    | » | » | 286    | » | » |

Saumur, P. GODET, imprimeur.